

Compte-rendu audition
Anne Guyot Welcke – Paule Guglielmi
Solidaires Finances Publiques (SFP)
12 février 2019

Sur l'impôt en France et l'actualité sociale :

SFP souhaite la remise à plat de la fiscalité en vue d'une taxation la plus large possible des revenus et des patrimoines. De fait, le consentement à l'impôt se délite depuis plusieurs années, il est mis à mal et les services fiscaux font bien souvent office de boucs-émissaires.

Un **fort sentiment d'injustice fiscale et sociale** a pris place dans le pays. La suppression de l'ISF en est le couronnement. **L'ISF n'était pas que symbolique**, puisqu'il rapportait 5 milliards d'euros par an. Le passage des revenus du capital au **prélèvement forfaitaire unique** est une autre profonde injustice. Pour SFP, **la suppression du PFU** apparaît comme le préalable en matière de fiscalité des ménages. Pour sa part, l'ISF doit être le plus large possible, ce qui passe par une remise en cause des niches qui sont à la fois injustes et coûteuses.

Sur l'impôt sur le revenu :

SFP regrette la diminution du nombre de tranches. **Les augmenter apparaît aujourd'hui nécessaire**. Cela doit s'accompagner par un **travail de nettoyage des niches**, qui permettent aujourd'hui aux plus riches de diminuer leurs bases imposables.

Entamer un travail de pédagogie :

Le consentement à l'impôt peut se retrouver par la fiscalité mais pas que. Il faut **entamer un travail d'explication et de pédagogie**, sur la place des services publics, notamment dans la ruralité. Il convient de remettre les services publics en proximité, dans une pédagogie sur le thème : « à quoi sert l'impôt ».

SFP rappelle la nécessaire vigilance sur le besoin de **simplification de l'impôt** : ne pas tomber dans le côté « simpliste », qui pourrait déboucher sur une fiscalité à taux proportionnel. Pédagogie de « *la famille, des enfants et de la peluche* ».

L'impôt doit être visible. D'où l'importance de l'acte déclaratif. A cet égard, le prélèvement à la source participe de l'invisibilisation de l'impôt. Il peut être vu comme un préalable à la *flat tax* voulu par les libéraux. Rappelons que M. Mariani, aujourd'hui au RN, portait en son temps cette idée de *flat tax*.

Sur l'ISF :

Il faut rétablir l'ISF. Mais jusqu'où aller ? Il convient de retrouver une **progressivité** dans l'ISF également. C'est un point important en termes de consentement à l'impôt. Il faut aussi **s'attaquer aux niches ISF**, comme ISF dons et ISF-PME et la problématique des œuvres d'art. Les possibilités de contournement, notamment par la création de holdings, permettait d'échapper à la fiscalisation du patrimoine professionnel. Or, le patrimoine professionnel reste du patrimoine au moment de sa vente ou de sa transmission...

L'abattement de 30% sur la résidence principale est également une profonde injustice territoriale : la valeur d'une résidence principale est souvent toute autre quand cette résidence se trouve à Paris comparé à un territoire français.

L'ISF ne fait pas fuir les plus riches et ne coûte pas plus cher à recouvrer qu'il ne rapporte. Ces idées sont fausses. L'ISF pourrait par contre être beaucoup plus important en matière de rendement.

Sa suppression a eu un impact sur le contrôle fiscal : la fin de l'ISF conduit à une moindre transmission d'informations sur la situation du contribuable et débouche sur des rapprochements/recoupements plus difficiles à faire pour l'administration fiscale. Des liens sont coupés, notamment dans la détention du capital. Des montages peuvent désormais permettre de rendre les choses invisibles. En filigrane, l'évolution des effectifs de Bercy et du contrôle fiscal.

L'IFI ne cible pas véritablement ceux qui ont des gros patrimoines. Il touche des contribuables d'un certain âge.

Notons que si l'assiette était plus large, on pourrait réfléchir à des taux moindres. Mais compte tenu du manque de lisibilité et de visibilité de l'impôt, le consentement à l'impôt est cassé. Cela devient un débat d'experts, ce qui est profondément dangereux.

Par ailleurs, il pourrait être envisagé de créer des dispositifs dérogatoires en vue de financer la transition écologique.

L'impôt sur le revenu :

SFP est très dubitatif quant à la **jurisprudence du Conseil constitutionnel** en la matière.

SFP propose de **multiplier le nombre de tranches**, en étant vigilant **aux taux d'imposition effectifs** (entre 500 K€ et 900 K€ = 27% - au-delà : 20,7%) compte tenu des niches. L'assiette de l'impôt sur le revenu est donc primordiale.

Les niches fiscales de l'impôt sur le revenu :

Certaines peuvent être considérées comme justes, notamment celle sur les emplois à domicile, qui a permis de lutter contre le travail au noir. Cette niche doit être maintenue mais doit être plafonnée car les plus riches en bénéficient plus que de raison.

SFP est dubitatif (euphémisme) sur certaines niches, comme les niches ultra-marines, celles sur l'investissement locatif, le Malraux, qui sont profondément injustes.

Concernant le plafonnement, SFP rappelle que celui-ci a évolué au cours des dernières années, ce qui est un petit pas en avant. SFP indique néanmoins qu'il n'y a pas eu de rétroactivité de ce plafonnement : certains contribuables bénéficient donc encore massivement de mécanismes, notamment sur le Malraux.

A propos des quotients conjugal et familial, SFP est très partagé. Sur le quotient familial, deux tendances s'affrontent : la politique familiale et l'égalité des sexes. La suppression pure et simple du quotient familial, sans mécanisme de substitution, pourrait faire des perdants.

La CSG :

La CSG n'a qu'un seul mérite : c'est son assiette. Elle n'a pas de niches. Vigilance quant à une éventuelle **étatisation de la Sécurité sociale**, qui viendrait fragiliser le paritarisme auquel est attaché SFP.

Sur l'impôt sur le revenu dès le 1^{er} euro de revenu :

Si on met un terme à tous les mécanismes qui permettent d'échapper à l'impôt sur le revenu, cela peut être une bonne idée. Mais les bas revenus doivent s'y retrouver, par le biais d'une baisse des taxes les plus injustes, TVA, CSG.

Transition écologique et fiscalité :

SFP propose d'appliquer le **principe du pollueur payeur**. Principe qui doit avant tout concerner les entreprises. Or, aujourd'hui, on fait porter le chapeau aux gens, ce qui explique leur colère légitime. Le pire, c'est que la hausse des taxes sur les carburants se fait sans véritables **alternatives**. Quid du développement du transport ferroviaire ? En libéralisant des secteurs d'activités comme les autocars, il est porté atteinte à l'environnement et à la sécurité publique. En sus des alternatives à proposer aux agents économiques, **la fiscalité écologique se doit d'être positive : être plus incitatif que pénalisant**. A cet égard, les bouquets sur le CITE ainsi que la TVA réduite sur les travaux ont été des mesures pertinentes. Il faut inclure les bas revenus (certains dispositifs ne concernent que les plus riches, ceux qui paient des impôts). La transition écologique ne doit pas accentuer la fracture sociale.

L'impact d'une baisse de la TVA :

Il y a un aléa quant à son effet sur les prix. L'exemple de la baisse de la TVA dans la restauration le montre bien. Aux impôts, ils ne contrôlent pas l'impact d'une baisse de TVA sur les prix. Cela n'est pas de leur ressort. Dans les faits, ils vérifient uniquement que le taux choisi par l'entreprise est le bon. Ils ne contrôlent pas l'impact sur les prix.

En revanche, **SFP insiste sur la nécessité d'être ambitieux en ce qui concerne les biens et services de première nécessité**. Ce qui relève de cet intitulé doit intégrer cette catégorie ! SFP avance l'idée d'un taux zéro sur des produits d'origine raisonnée, locale, de proximité.